

## LES ESSENTIELS

#1 – 3 avril 2017

# REDUCTION DU TAUX DE L'IS

Si vous êtes soumis à l'impôt sur les sociétés, le taux normal d'imposition sera désormais de 28% pour les exercices à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (art. 219-I-c du CGI).

### QUI EST CONCERNÉ ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pourront appliquer le taux à **28% toutes les Petites et Moyennes Entreprise (PME) dans la limite de 75 000€ de bénéfice imposable**. Au-delà, le taux sera de 33,33%. Pour les PME remplissant les conditions du taux réduit, elles pourront quant à elles continuer à bénéficier d'un taux à 15% jusqu'à 38 120€ de bénéfice imposable puis, **28% pour la fraction du bénéfice compris en 38 120€ et 75 000€**.

Pour les autres, la mesure rentrera en vigueur progressivement. A compter de 2020, toutes les entreprises seront concernées.

Tranche	Part du bénéfice	Taux
1	< 38 120	15%
2	38 120 à 75 000€	28%
3	> 75 000€	33.33%

### EN 1 MOT

L'État abaisse le taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33.33% à 28% ([Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 - article 11 – JO du 30](#))

### EXEMPLE

Si une entreprise réalise un **bénéfice imposable de 100 000€** au titre de son exercice 2017. Son IS sera alors calculé de la façon suivante :

- 38 120€ x 15% = 5 718€
- (75 000 – 38 120) x 28% = 10 326€
- (100 000 – 75 000) x 33.33% = 8 333€

Soit un **IS total de 24 377€ (au lieu de 26 345€ avant cette nouvelle mesure)**.

#### CABINET SARTRE

Centre d'affaires le gua

3 rue de l'industrie

34880 LAVERUNE

Tel : 04 67 47 36 42

[www.cabinet-sartre.com](http://www.cabinet-sartre.com)

#### CABEX MONTPELLIER EST

720 route départementale 613

(ancienne RN 113)

34740 VENDARGUES

Tel : 04 67 85 65 70

[www.cabex-montpellier.fr](http://www.cabex-montpellier.fr)



Rejoignez-nous sur facebook !

**facebook**

L'équipe du cabinet Sartre vous attend !